

## Mesures générales de reprises d'activité après déconfinement

La présente annexe vient compléter le plan de continuité d'activité de la CABBALR validé lors du Comité Technique du 24/04/20.

Elle précise les mesures générales mises en œuvre au sein de la collectivité et les consignes de protection que devront respecter tous les agents quel que soit leur statut dans le cadre de la reprise d'activités, à l'issue du déconfinement.

Les mesures propres à chaque direction font l'objet de plans particuliers de reprise d'activité (PPRA) proposés en annexe 7 du PCA. Chacun de ces plans intègre les mesures définies dans le présent document.

Pour mémoire, chaque agent doit se conformer aux instructions qui lui sont données par son employeur en fonction de la situation de la collectivité et de sa propre situation.

Il incombe à chaque travailleur, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

---

### SOMMAIRE

I.	Mesures générales.....	2
A.	Reprise du travail.....	2
B.	Adaptation des locaux, télétravail, organisation du travail .....	2
C.	Désinfection des locaux.....	3
D.	Equipements de protection et de désinfections .....	3
II.	Consignes de prévention applicables par l'ensemble du personnel.....	4
A.	Trajet domicile travail.....	4
B.	A l'arrivée sur votre lieu de travail/durant la journée .....	4
C.	Réunions/formations .....	5
D.	Utilisation de matériels, véhicules partagés .....	5
E.	Interventions chez l'utilisateur/sur chantiers .....	6
F.	Restauration, pauses, boissons .....	6
G.	Gestion des déchets .....	7

## **I. Mesures générales**

### **A. Reprise du travail**

Quel que soit le service d'affectation, la reprise du travail en présentiel est obligatoirement précédée d'une information du responsable hiérarchique.

L'accueil des stagiaires « école » est suspendu. Lorsque la convention a déjà été signée, prévoir le report ou l'annulation du stage.

De manière générale, le chef de service adapte les modalités individuelles de reprise, notamment pour les agents assurant la garde d'enfants de moins de 16 ans ou handicapés, ou pour les personnes jugées à risques par le Haut Conseil de la Santé Publique.

### **B. Adaptation des locaux, télétravail, organisation du travail**

Afin de limiter les contacts et permettre la distanciation sociale d'au moins 1 mètre :

- les espaces d'accueil sont réaménagés, des vitres plexiglas sont installées et des marquages au sol facilitent le respect des distances,
- dans les locaux qui le permettent, une circulation entrant et sortant (circulation à sens unique) est instaurée,
- les open-spaces sont repensés (réduction du nombre de postes de travail),
- le télétravail est maintenu pendant le délai de déconfinement fixé par l'état, sous réserve que :
  - la mission le permette,
  - les moyens matériels puissent être fournis par la collectivité,
  - le supérieur hiérarchique en donne l'autorisation préalable.

L'objectif recherché étant de limiter les contacts, il est possible d'alterner les phases de travail en présentiel et à distance. A titre d'exemple, une rotation des agents peut être organisée sous forme d'équipes pour permettre de réaliser les activités administratives demandant du présentiel. Cette organisation permet de limiter les effets d'une rupture sociale.

Le télétravail s'impose aux agents :

- affectés dans des bureaux partagés (hors openspace),
- qui doivent prendre les transports en commun pour venir sur leur lieu de travail,
- qui présentent des facteurs de risque de formes graves de COVID 19 évoqués par le Haut Conseil de la Santé Publique.

Les plages horaires de travail peuvent être aménagées afin de tenir compte des éventuelles absences du personnel et des contraintes de continuité de service. Le travail posté avec équipes alternantes peut être organisé. Ces modifications sont précisées en annexe 7.

### C. Désinfection des locaux



Qu'ils soient entretenus en régie ou par une société spécialisée, les locaux font l'objet d'un nettoyage complet avant le déconfinement. Les locaux sont ensuite désinfectés quotidiennement à l'aide de produits adaptés au contexte épidémique.

Les surfaces de contact susceptibles de favoriser la propagation du virus sont désinfectées une seconde fois en cours de journée. Il s'agit en particulier des boutons d'ascenseurs, rampe d'escalier, interrupteurs et poignées de portes des sanitaires ou locaux partagés (salles de réunion, salles copieur, portes d'accès principales).

En cas de contamination avérée d'un local, des mesures complémentaires sont prises, telles que le nettoyage des surfaces de contact (sols, plans de travail, bureau, portes).

### D. Equipements de protection et de désinfections

La collectivité met à disposition du personnel le matériel suivant :



- des distributeurs de gel hydro-alcoolique à l'entrée :
  - o de chaque site accueillant du public,
  - o des antennes et de l'hôtel communautaire.,
- des flacons de gel hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains lorsqu'aucun point d'eau potable avec savon n'est accessible sur le lieu de travail,
- des lingettes ou des vaporisateurs pour désinfecter les surfaces et équipements de travail qui ne peuvent être individualisés (imprimantes, copieur, outils de travail, véhicules...),
- des gants de protection jetables pour manipuler le matériel commun ou provenant de l'extérieur (courrier, colis), ou pour intervenir chez les usagers,
- des masques à usage unique ou tissus :
  - o lorsque la distanciation sociale ne peut être garantie,
  - o au niveau des accueils du public,
  - o pour intervenir chez les usagers.

Seuls les masques mis à disposition par la collectivité peuvent être portés sur le lieu de travail.

Les consignes de manipulation des masques et gants sont proposées en annexe du PCA et reprises à la fin du présent document.

Les masques tissu seront portés, lavés et séchés par les agents selon les consignes données à la remise des masques.

## II. Consignes de prévention applicables par l'ensemble du personnel

Vous ne pouvez pas vous présenter sur votre lieu de travail si vous :

- faites partie des personnes à risque (jusqu'à nouvel ordre) listées à la fin du présent document,
- avez été en contact avec une personne atteinte par le COVID-19 depuis moins de 14 jours,
- avez été atteint par le COVID-19, et que l'arrêt de travail prescrit n'est pas arrivé à son terme,
- présentez l'un des symptômes suivants : fièvre (température supérieure à 38°) ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, courbatures, fatigue anormale, perte d'odorat ou perte de goût.

Dans la mesure où la collectivité ne peut imposer la prise de température dès l'accès à ses sites, vous devez prendre votre température au domicile.

Informez votre supérieur hiérarchique si vous êtes atteint par le virus ou présentez des symptômes. La reprise du travail est soumise à autorisation préalable de la collectivité.

### A. Trajet domicile travail



En cas de déplacement supérieur à 100kms, veillez à détenir votre attestation dérogatoire de déplacement individuel et l'autorisation de déplacement à titre professionnel délivrée par la collectivité.

Privilégiez les transports individuels et évitez le covoiturage lorsqu'il est impossible de maintenir la distanciation sociale.

Dans les transports en commun, gardez une distance d'un mètre par rapport aux autres personnes, portez un masque et désinfectez-vous les mains avant de monter dans les transports et dès la fin du trajet.

### B. A l'arrivée sur votre lieu de travail/durant la journée

Désinfectez-vous les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée des sites où travaillent de nombreux agents dans des locaux fermés (hôtel communautaire, antennes, lieux accueillant du public) et qui n'ont pas été dotés d'un flacon de gel hydro-alcoolique individuel.

Respectez strictement les mesures barrières suivantes :

- \* Porter un masque dès l'accès à votre poste de travail si vous travaillez en bureau partagé, accueillez du public, ne pouvez maintenir la distanciation sociale d'au moins 1 mètre,
- \* Maintenir une distance minimale de plus d'1 mètre entre les personnes à tout moment,
- \* Se laver et sécher les mains à minima :

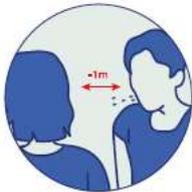
PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

- en arrivant au travail,
- à chaque changement de tâche,
- toutes les 2 heures en cas de port non permanent des gants,
- après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes,
- avant de boire, manger et fumer,
- après avoir toussé, éternué, mouché son nez ou être allé aux toilettes



Le gel hydro-alcoolique est efficace lorsque les mains sont visiblement propres.

- \* Saluer sans se serrer la main et sans embrassades,
- \* Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- \* Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle munie d'un sac plastique,
- \* Aérer son bureau au moins 3 fois 15 minutes par jour,
- \* Nettoyer régulièrement son poste de travail à l'aide des lingettes ou produits de désinfection,
- \* Désinfecter le matériel/les équipements collectifs avant utilisation,
- \* Ne pas se rassembler dans les couloirs, salles de pause, salles copieurs...
- \* Ne pas se rendre dans les bureaux des collègues,
- \* Communiquer par téléphone, par mail ou par visioconférence,
- \* Maintenir les portes ouvertes lorsque cela est possible,
- \* Badger en priorité sur son ordinateur plutôt qu'à la « badgeuse ».



### C. Réunions/formations



Sauf autorisation exceptionnelle, procédez au report des réunions ou formations en présentiel dans les locaux de la collectivité, y compris avec les partenaires extérieurs.

De même, ne participez pas aux réunions/formations extérieures, sans autorisation préalable de votre supérieur hiérarchique.

De manière générale, privilégiez les échanges par courriers électroniques, téléphones et visioconférence.

### D. Utilisation de matériels, véhicules partagés

Dès lors que les moyens de travail sont individualisés, veillez à utiliser uniquement ceux dont vous avez été dotés (stylos, ordinateurs, outils, machines...).

## PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

A défaut, désinfectez les zones de contact du matériel « partagé », avant et après utilisation, avec une lingette désinfectante ou du désinfectant. Lorsque le matériel ne peut pas être désinfecté efficacement, portez des gants jetables pour l'utiliser.

De la même manière, désinfectez les surfaces de contact des véhicules utilisés : poignées de portes intérieure et extérieure, volant, levier de vitesse, frein à main, commandes sur le volant et sur la porte, pupitres/boîtiers de commande, mains courantes. Un kit de nettoyage sera mis à la disposition des utilisateurs.

N'utilisez pas la ventilation par recyclage de l'air intérieur pour favoriser le renouvellement d'air provenant de l'extérieur.

Privilégiez les déplacements seul. Lorsque cela n'est pas possible, limitez le nombre de passagers :

- véhicules légers 4 places : 2 personnes maximum, une à l'avant et une à l'arrière,
- véhicules légers ou utilitaires 2 places : 1 personne maximum,
- véhicules utilitaires 3 places avec séparation : 2 personnes maximum.

En dernier recours, lorsque la distanciation n'est pas possible, portez impérativement un masque et désinfectez-vous les mains après le trajet.

Pour l'approvisionnement en carburant ou recharge des véhicules électriques, veuillez porter des gants impérativement.

### **E. Interventions chez l'utilisateur/sur chantiers**

Avant de vous déplacer, contactez votre interlocuteur afin de déterminer s'il est en mesure de vous recevoir. S'il refuse ou que les mesures barrières ne peuvent à priori pas être respectées, reportez l'intervention.

Sur les chantiers ou lors d'opérations de chargement ou déchargement, respectez les mesures arrêtées dans les plans de prévention et protocoles de sécurité.



### **F. Restauration, pauses, boissons**

La prise du repas dans les réfectoires est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Les réfrigérateurs demeurent accessibles :

- en respectant les règles de distanciation sociale,
- en désinfectant les points de contact des réfrigérateurs et appareils à l'aide des produits mis à disposition, avant et après utilisation.

Pour les équipes techniques, privilégiez la prise du repas en extérieur. Lorsque les conditions météorologiques ne le permettent pas, vous pouvez accéder aux salles de pauses en maintenant la distanciation d'au moins 1 m, en se lavant les mains avant d'y accéder, en désinfectant la table et les équipements avec lesquels vous avez été en contact.

La prise du déjeuner dans le bureau, sans regroupement, est tolérée. Adaptez vos repas afin de limiter les nuisances olfactives occasionnées. Seuls seront autorisés les repas froids que vous pourrez conserver dans votre propre glacière.

Les salles de pause destinées au personnel administratif sont fermées. L'utilisation des bouilloires, machines à café est interdite.

Les distributeurs de boissons et friandises, les fontaines à eau sont momentanément condamnés. Compte-tenu des circonstances, veillez à apporter vos propres bouteilles d'eau (sauf pour les équipes techniques).

Les règles de distanciation sociale s'appliquent dans les abris fumeurs, seuls lieux où il est autorisé de fumer.

### **G. Gestion des déchets**

Respectez les règles habituelles de tri des déchets.

Jetez les équipements de protection individuels à usage unique (masques, gants), les lingettes désinfectantes, le papier utilisé pour désinfecter les surfaces, les mouchoirs usagés, dans la poubelle munie d'un sac ou le sac dédiés aux déchets ménagers.

## CONSIGNES DE MANIPULATION DES MASQUES

### Comment mettre mon masque chirurgical ?



### Comment mettre mon masque FFP2?



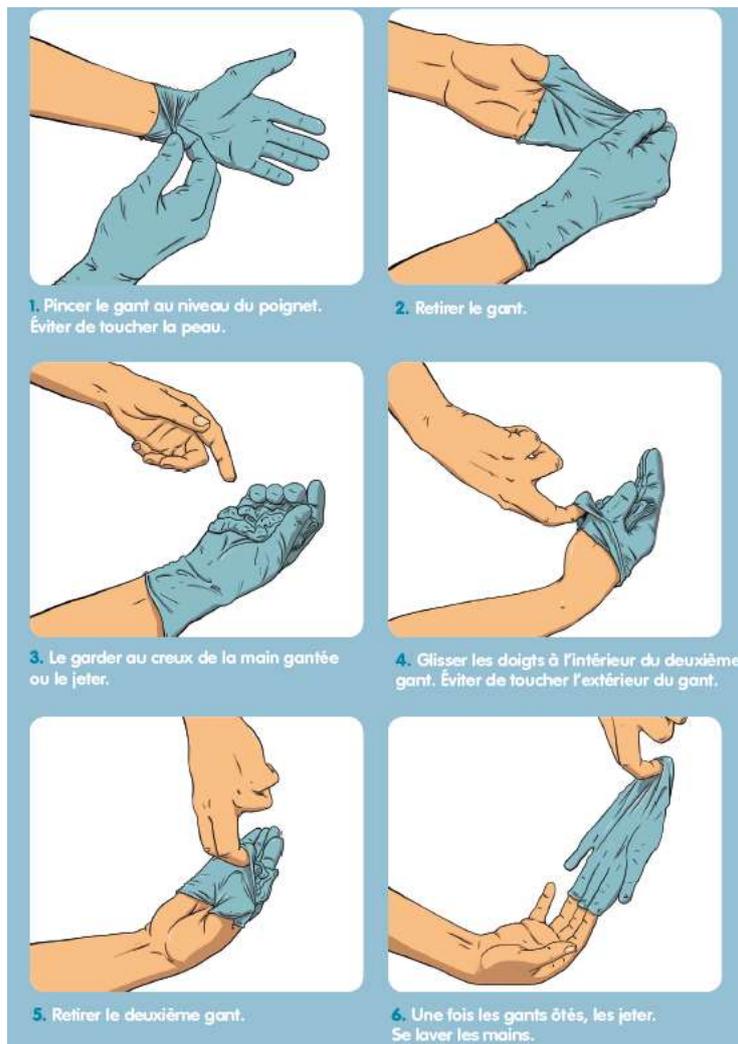
## Consignes pour le port, le remplacement et l'élimination

- Se désinfecter les mains avant de manipuler le masque.
- Mettre un masque avant de prendre son poste de travail (dans les cas évoqués au point II-B).
- Remplacer le masque jetable après 4h d'utilisation, c'est-à-dire quand vous l'avez porté durant 4h. Le même masque peut donc être conservé toute une journée s'il n'est pas porté plus de 4 heures.
- Une fois utilisé, jeter le masque dans une poubelle munie d'un sac poubelle (dans les sanitaires...) et se laver les mains.

## **CONSIGNES RELATIVES AUX GANTS ET EQUIPEMENTS A USAGE UNIQUE**

### **Port des gants à usage unique :**

- Se désinfecter les mains avant de manipuler les gants
- Eviter les bijoux et ongles longs
- Changer de gants s'ils sont abîmés
- Pour ôter les gants, respecter les gestes



### **Elimination des équipements de protection à usage unique :**

- Les retirer après avoir quitté la zone à risque,
- Les retirer en les retournant pour éviter tout contact avec la surface souillée,
- Les mettre dans un sac poubelle ou une poubelle munie d'un sac,
- Jeter le sac dans une poubelle ou un bac à déchets ménagers (sinon le et le jeter dans le bac à déchets de la collectivité).

## LISTE DES PERSONNES « A RISQUES »

**Conformément à l'avis rendu par le Haut Conseil de la santé publique, mis à jour au 20 avril 2020, les personnes jugées à risques sont les suivantes :**

- \* les personnes âgées de 65 ans et plus (même si les personnes âgées de 50 ans à 65 ans doivent être surveillées de façon plus rapprochée)
- \* les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- \* les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications
- \* les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment)
- \* les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée
- \* les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- \* les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m<sup>2</sup>)
- \* les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - o médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - o infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 <200/mm<sup>3</sup> ;
  - o consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - o liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- \* les malades atteints de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins
- \* les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
- \* les femmes enceintes, au troisième trimestre de la grossesse.

## ANNEXE N°7

### Plan Particulier de Reprise d'Activité

### Cabinet du Président/ Direction de la Communication

#### SOMMAIRE

1°) Direction générale des services	2
2°) Cabinet du Président	2
3°) Direction de la Communication	3
4°) Conseil de développement	3
5°) Groupes d'élus	4

Le présent PPRA décline les mesures particulières de reprise d'activité propres à chaque direction ou service. Les mesures générales objet de l'annexe 6 au Plan de Continuité d'Activité sont applicables par l'ensemble des agents.

## 1°) Direction générale des services

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Prise du déjeuner au bureau tolérée Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)

## 2°) Cabinet du Président

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au copieur et réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)		

### 3°) Direction de la Communication

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Utilisation des bureaux vides (lié aux absences)</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p>

### 4°) Conseil de développement

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions en présentiel des commissions, bureau et conseil plénières ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail. Limiter autant que possible le présentiel jusqu'au 08/06/20</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p>

	Prise du déjeuner au bureau tolérée		Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)
--	-------------------------------------	--	--

## 5°) Groupes d'élus

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail. Limiter autant que possible le présentiel jusqu'au 08/06/20 Prise du déjeuner au bureau tolérée	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)

## ANNEXE N°7

### Plan Particulier de Reprise d'Activité

### DIRECTION GENERALE RESSOURCES ET MOYENS

## SOMMAIRE

1°) Direction administration générale et affaires juridiques	2
2°) Direction des services comptables et financiers	3
3°) Direction des services d'information	3
4°) Direction des ressources humaines	5
5°) Direction des moyens généraux	6
6°) Direction Audit Ressources Financières et Fiscales	8

Le présent PPRA décline les mesures particulières de reprise d'activité propres à chaque direction ou service. Les mesures générales objet de l'annexe 6 au Plan de Continuité d'Activité sont applicables par l'ensemble des agents.

## 1°) Direction administration générale et affaires juridiques

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents de la direction	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Utilisation des bureaux vides (lié aux absences) Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)
Pôle courrier	Idem ci-dessus  Organisation avec un flux entrant et un flux sortant pour le courrier  Manipulation du courrier après 24h00 (permettre la disparition d'éventuels virus avant manipulation)  Matérialiser clairement les tables/supports où est manipulé le courrier et en assurer la désinfection quotidienne	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus  Blouse et gant à usage unique pour les agents en charge du courrier  Lingettes ou vaporisateur pour désinfection des caisses, contenants de transport du courrier (zone de préhension notamment)

## 2°) Direction des services comptables et financiers

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents de la direction	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Utilisation des bureaux vides (lié aux absences)</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p>

## 3°) Direction des services d'information

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents de la direction	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Utilisation des bureaux vides (lié aux absences)</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)		
Livraison de matériel informatiques	Idem ci-dessus +  Rédaction d'un protocole de sécurité pour les opérations de chargement /déchargement (permettant de limiter au maximum les risques venant de l'extérieur)	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus  Selon éléments retenus dans le protocole de sécurité Moyen de désinfection des surfaces en contact avec les matériels livrés
Retour de matériel détenu par les agents (notamment celui proposé pour le télétravail)	Idem ci-dessus  Identification d'une pièce dédiée équipée : de 2 tables et d'une armoire pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désinfection par l'agent sur 1<sup>ère</sup> table</li> <li>- Dépose sur 2<sup>ème</sup> table après désinfection</li> <li>- Mise en « quarantaine » dans l'armoire avant manipulation par les agents de la direction</li> </ul>	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus  Moyens (lingettes) pour désinfection des équipements informatiques

#### 4°) Direction des ressources humaines

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Ensemble des agents de la direction</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</li> <li>Suspension des permanences « parlons RH » jusqu'au mois d'août</li> <li>Maintien du télétravail avec alternance du présentiel (50/50) autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</li> <li>Utilisation des bureaux vides (lié aux absences)</li> <li>Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée</li> <li>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)</li> <li>Echange de document par voie électronique en priorité</li> </ul>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par les extérieurs</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</li> <li>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</li> <li>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</li> <li>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</li> <li>Flacon gel hydro alcoolique et masques selon intervention (pour fonctionnels de la prévention)</li> </ul>

## 5°) Direction des moyens généraux

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Ensemble des agents de la direction (hors agents mentionnés ci-dessous)</p> <p>Logistique</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail avec alternance du présentiel autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Utilisation des bureaux vides (lié aux absences)</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)</p> <p>Echange de document par voie électronique en priorité</p> <p>Rédaction de protocole de sécurité pour les livraisons</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par les extérieurs</p> <p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p> <p>Moyens selon contenu des protocoles établis</p>
<p>Agents d'entretien (régie ou entreprises extérieures)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA</p> <p>Application des consignes déclinées dans l'annexe 3 « guide du nettoyage » au PCA</p> <p>Rédaction de plans de prévention avec les entreprises extérieures pour adaptation des conditions de nettoyage des locaux</p> <p>Modulation de la fréquence et des méthodes d'entretien des locaux selon site/activité</p> <p>Sortie poubelles dans les couloirs par les agents pour faciliter le travail</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique sur les servantes</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque, blouse à usage unique, gants, lunettes (masque à minima lors du nettoyage des sanitaires)</p> <p>Adaptation des produits/méthodes de désinfection</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Agents d'accueil	Application stricte des mesures générales du PRA Affiche à l'entrée des sites précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...) Individualisation des moyens de travail (téléphone, casques...) Mise en place de marquages au sol au niveau des accueils (pour délimitation des distanciations)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris pour les usagers	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque de protection Moyens de désinfection pour les surfaces, équipements de travail (téléphones, clavier...) Installation de parois plexiglass
Archivistes	Application stricte des mesures générales du PRA  Manipulation des archives après mise « en attente » pendant au moins une semaine  Zones de réception dédiées  Communications administratives limitée aux demandes à caractère urgent avec numérisation en priorité quand le nombre de pages le permet puis transmission par mail transmission avec désinfection des mains et nettoyage des surfaces  Restitution des documents d'archives empruntés et campagnes d'éliminations/versements/transferts d'archives suspendus provisoirement	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) et en particulier Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Moyens de désinfection pour les surfaces, équipements de travail Gants et blouses à usage unique

## 6°) Direction Audit Ressources Financières et Fiscales

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Agents de la direction	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail avec alternance du présentiel (50/50) autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Utilisation des bureaux vides (lié aux absences)</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine sauf pour accès au réfrigérateur, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, pas de montée dans les étages si rendez-vous non préalablement fixé...)</p> <p>Echange de document par voie électronique en priorité</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par les extérieurs</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, réfrigérateur, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p> <p>Flacon gel hydro alcoolique et masques selon intervention (pour fonctionnels de la prévention)</p>

## ANNEXE N°7

### Plan Particulier de Reprise d'Activité

### DIRECTION GENERALE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

## SOMMAIRE

- 1°) Direction de l'urbanisme et de la mobilité 2
- 2°) Direction de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville 2
- 3°) Direction de l'archéologie 3
- 4°) Direction de l'habitat/SIG 5
- 5°) Direction de la Culture 6

Le présent PPRA décline les mesures particulières de reprise d'activité propres à chaque direction ou service. Les mesures générales objet de l'annexe 6 au Plan de Continuité d'Activité sont applicables par l'ensemble des agents.

## 1°) Direction de l'urbanisme et de la mobilité

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Autorisation droits des sols	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des permanences/réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (respect des gestes barrière et marquages au sol...)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil, chaises d'accueil...) Marquage au sol pour maintien de la distanciation (zone d'accueil)
Planification Notamment instruction des DIA	Idem	Idem	Idem
Mobilités	Idem	Idem	Idem

## 2°) Direction de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Points d'accès aux droits /ISG (ouverture selon mesures imposées par les structures d'accueil)	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel et par les agents d'accueil Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil, chaises d'accueil...) Paroi plexiglass accueil des usagers Marquage au sol pour maintien de la distanciation (zone d'accueil)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Autres	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p> <p>Paroi plexiglass accueil des usagers dans les salles de permanence</p> <p>Marquage au sol pour maintien de la distanciation (zone d'accueil)</p>

### 3°) Direction de l'archéologie

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Travail d'études, rédaction de dossiers (bureaux situés à l'antenne de Noeux-les-Mines)	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Possible utilisation des locaux de Vendin pour mise à disposition d'un bureau par agent</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p>
Activités extérieures (fouilles)	<p>Mise en place à minima des mesures générales du PRA</p> <p>Rédaction/validation préalable d'un plan de prévention le cas échéant avec les entreprises extérieures (qui doivent donner leur accord préalable)</p> <p>Préalablement à la reprise de chaque chantier, adresser un courriel à la DRAC/SRA territorialement compétente l'informant avec un délai minimal de 7 jours ouvrés de la date prévisionnelle de reprise</p>	Mise en place à minima des mesures générales du PRA et de celles identifiées dans le plan de prévention évoqué ci-contre	<p>Mise en place à minima des mesures générales du PRA et de celles identifiées dans le plan de prévention évoqué ci-contre</p> <p>Prévoir des locaux/bases vies avec nettoyage biquotidien (base vie équipée d'un point d'eau ou si ce n'est pas le cas chaque agent doit disposer de bidons d'eau marqués "eau lavage des mains" à usage individuel, avec savon, papier essuie mains)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>du chantier (avec communication du planning prévisionnel des différentes opérations)</p> <p>Respect des mesures définies dans le guide COVID-19 de l'OPPBTP et notamment :</p> <p>Ne pas travailler à plusieurs sur une même pièce/objet découverte (lorsque ce n'est pas possible favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face) et dans cette hypothèse porter un masque</p> <p>Limiter à 2 le nombre de personnes par véhicules (places les plus éloignées) et privilégier les déplacements individuels (autoriser sous certaines conditions la prise du travail sur chantier sans passage préalable à l'antenne de Noeux) Individualiser les outils /moyens de travail, sinon porter des gants pour leur manipulation et désinfecter ces équipements partagés (véhicules, machines...)</p> <p>Organiser le nettoyage/désinfection des bases vies selon prescription de l'annexe 3 du PCA</p> <p>Mettre en place un circuit à sens unique sur le chantier (pour éviter les croisements de personnes) en privilégiant les circuits circulaires</p> <p>Affichage des consignes sur chantier et prévoir une « causerie » le matin avant prise de poste</p>		<p>Mise à disposition de gants, visières de protection (désinfection des visières en fin de journée)</p> <p>Port du masque et visière si travaux impliquant une proximité (moins de 1 m) ou dans un véhicule avec passager (s)</p> <p>Moyens de désinfection (lingettes/pulvérisateur) pour outils/équipements partagés et gants « techniques » qui seront réutilisés</p> <p>Flacon de gel hydro alcoolique individuel</p> <p>Sac poubelle pour élimination des équipements à usage unique (gants, masques, lingettes désinfectantes)</p>

#### 4°) Direction de l'habitat/SIG

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions/entretiens en présentiel, privilégier une organisation à distance (permanences ANAH notamment) Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 06/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée, lors des déplacements sur terrain au contact des usagers Port du masque si accueil + gants, surblouse à usage unique, lunettes/masque de protection, bottes lors de visite de logements (Instruction ANAH et Lutte contre l'habitat indigne). Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil, chaises d'accueil...) Paroi plexiglass accueil des usagers dans les salles de permanence Marquage au sol pour maintien de la distanciation (zone d'accueil)
Agent dans les aires d'accueil des gens du voyage Lillers	Application stricte des mesures générales du PRA + Limitation d'accès au local d'accueil au strict minimum Paiement par CB sans contact à privilégier Rappel des consignes/gestes barrière à l'entrée du site et port du masque obligatoire pour les gens du voyage entrant à l'accueil) Adaptation des protocoles de nettoyage selon annexe 3 au PCA Dans les blocs sanitaires (Lillers), condamner un sanitaire sur 2 (urinoirs notamment) afin de favoriser le respect des distanciations et faciliter le travail de nettoyage	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par les gens du voyage	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du local accueil Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les phases d'accueil + gants, surblouse à usage unique, lunettes/masque de protection, bottes notamment pour le nettoyage des sanitaires Produits de désinfection adaptés si nécessaire (produits désinfectants) Parois plexiglass (zone d'accueil)

## 5°) Direction de la Culture

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Agents à l'antenne de Noeux-les-Mines</p> <p>(reprise des agents uniquement, attente de précisions gouvernementales concernant l'ouverture au public pour l'exposition KIJNO)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Fermeture de la salle de pause/, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers en nombre limité (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)</p> <p>Idem ci-dessus, mail accueil unique des individuels (plus de groupes)</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur</p> <p>Idem</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil, chaises d'accueil...)</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p>
<p>Labanque</p> <p>(reprise des agents uniquement, attente de précisions gouvernementales concernant l'ouverture au public)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers en nombre limité (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol, limitation du nombre de visiteurs par zone/pièce pour permettre la distanciation, organiser un flux entrant/sortant...)</p> <p>Adaptation des protocoles de nettoyage selon annexe 3 au PCA (à formaliser par plan de prévention avec la société extérieure)</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel et par les agents d'accueil</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, équipement chaud/froid salle de pause, stylo, tables d'accueil...)</p> <p>Paroi plexiglass accueil des usagers</p> <p>Marquage au sol pour maintien de la distanciation (zone d'accueil)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible</p> <p>Ne plus organiser d'activité générant des regroupements (tels goûters d'anniversaire, vernissage...), seuls les visiteurs « individuels » sont accueillis</p>		
<p>Cité des électriciens (reprise des agents uniquement, attente de précisions gouvernementales concernant l'ouverture au public)</p>	<p>Mesures décrites dans la note transmise par la responsable du site le 28/04/20 (en cohérence avec les mesures générales du PRA), à savoir :</p> <p>Reprise progressive/échelonnée des agents            Télétravail maintenu, puis réduit progressivement pour les encadrants            Reprise progressive des médiateurs            Chômage partiel pour les équipes d'accueil</p>	<p>Mesures décrites dans la note transmise par la responsable du site le 28/04/20 (en cohérence avec les mesures générales du PRA)</p>	<p>Mesures décrites dans la note transmise par la responsable du site le 28/04/20 (en cohérence avec les mesures générales du PRA)</p>
<p>Conservatoires musique (à adapter selon directives gouvernementales)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et :</p> <p>Report des cours collectifs en présentiel ou organisation à distance            Suppression des examens de fin de cycle, évènement/actions culturelles, galas...            Soutien pédagogique à distance            Cours individuel possible pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle, sur rendez-vous (sauf pour les instruments à vents)            Accords des instruments à cordes par les enseignants sur rendez-vous            Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)            Attente des élèves (entre les cours) à l'extérieur des locaux            Adaptation des protocoles de nettoyage des locaux</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'usager</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site            Savon et papier essuie mains dans les sanitaires            Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel ou lors de cours dans les pièces les plus réduites            Table et produits de désinfection pour désinfection des instruments à l'entrée du site par les élèves eux-mêmes            Produit de désinfection pour moyens de travail partagés (tables d'accueil, chaises d'accueil, instruments mis à disposition) avec désinfection entre chaque cours            Paroi plexiglass accueil des élèves            Marquage au sol pour maintien de la distanciation (zone d'accueil)</p>

<b>SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES</b>	<b>MESURES ORGANISATIONNELLES</b>	<b>MESURES HUMAINES</b>	<b>MESURES TECHNIQUES</b>
Conservatoires danse (pas de reprise de l'activité danse, car s'agit d'une activité pouvant être comparée à une activité sportive en milieu fermé, attendre directives gouvernementales favorables à la reprise)	Application stricte des mesures générales du PRA si reprise d'activité par les enseignants	Application stricte des mesures générales du PRA si reprise d'activité par les enseignants	Application stricte des mesures générales du PRA si reprise d'activité par les enseignants

## ANNEXE N°7

### Plan Particulier de Reprise d'Activité

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

## SOMMAIRE

1°) Direction/pôle administratif	2
2°) Direction de l'environnement (hors collecte)	2
3°) Direction de l'environnement collecte	5
4°) Direction de l'assainissement	9
5°) Direction des milieux aquatiques	11
6°) Direction des études et travaux	13
7°) Direction du patrimoine	14
7°) Direction eau potable	15

Le présent PPRA décline les mesures particulières de reprise d'activité propres à chaque direction ou service. Les mesures générales objet de l'annexe 6 au Plan de Continuité d'Activité sont applicables par l'ensemble des agents.

## 1°) Direction/pôle administratif

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 8/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement)</p> <p>Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier :</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, zones de réception du courrier...)</p>

## 2°) Direction de l'environnement (hors collecte)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents affectés à l'hôtel communautaire (dont service Maîtrise de l'énergie)	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 8/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement)</p> <p>Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier :</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, zones de réception du courrier...)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Service prévention animation/économie circulaire</p>	<p>Reprise des animations "Grand Public" en groupe limité avec application stricte de toutes les mesures barrière            Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :            Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 8/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés            Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement)            Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs            Privilégier les outils individuels (marqués nominativement) si possible ou nettoyage des outils à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :            Gel hydro alcoolique à l'entrée du site            Savon et papier essuie mains dans les sanitaires            Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée            Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, équipements de travail non individualisés...)</p>
<p>Animation scolaire</p> <p><b>Pas de reprise envisageable avant rentrée scolaire 2020</b></p> <p>Dans l'attente :            Réalisation de programme d'animation en milieu scolaire, de nouvelles animations, de nouveaux outils d'animation, du programme à destination des CLSH, du programme et des animations à destination d'enfants en situation de handicap, gestion des relations avec les écoles et réponses aux demandes et sollicitations des écoles et des professeurs</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :            Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 8/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés            Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement)            Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs            Privilégier les outils individuels (marqués nominativement) si possible ou nettoyage des outils à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :            Gel hydro alcoolique à l'entrée du site            Savon et papier essuie mains dans les sanitaires            Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée            Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, équipements de travail non individualisés...)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p><b>GEOTOPIA (Fermé au public)</b>            Personnel assurant des activités de gestion de marché d'études, états des lieux, programmes d'activités, créations d'animation, formation apiculture, réponses aux mails et sollicitations des habitants, des partenaires, des autres services et des professionnels</p> <p>Jardinier</p> <p>Agent chargé des ruches</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :            Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 8/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés            Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site            Prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs            Privilégier les outils individuels (marqués nominativement) si possible ou nettoyage des outils à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail</p> <p>Activité en présentiel pour l'entretien du potager et des jardins            Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier            Pas d'individualisation nécessaire des outils/machines (1 seul jardiner)</p> <p>Activité en présentiel pour les ruches            Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier            Pas d'individualisation nécessaire des outils/machines (1 seul agent)</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p> <p>Respect des gestes barrières y compris distanciation sociale</p> <p>Respect des gestes barrières y compris distanciation sociale</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :            Gel hydro alcoolique à l'entrée du site            Savon et papier essuie mains dans les sanitaires            Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée            Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, équipements de travail non individualisés...)</p> <p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier lingettes désinfectantes pour les équipements de travail</p> <p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier lingettes désinfectantes pour les équipements de travail</p>
<p>Préservation des milieux naturels  <b>(plus d'animation jusqu'à nouvel ordre)</b></p>	<p>Alternance travail de terrain et bureau pour limiter la coactivité            Application fiche métier COVID-19 Espaces verts pour les activités terrain et respect stricte des mesures générales du PRA, en particulier :            Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 8/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés            Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :            Gel hydro alcoolique à l'entrée du site            Savon et papier essuie mains dans les sanitaires            Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel ou lorsque la distanciation n'est pas aisée            Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, équipements de travail non individualisés...)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs</p> <p>Privilégier les outils individuels (marqués nominativement) si possible ou nettoyage des outils à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail</p>		

### 3°) Direction de l'environnement collecte

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Agents administratifs, chefs d'équipes accueil téléphonique	Application des mesures générales du PRA Reprise en présentiel pour tous à compter du 11/05/20	Application des mesures générales du PRA	Application des mesures générales du PRA
<p>Collecte des OM et déchets sélectifs</p> <p><b>(proposition de reprise de la collecte des OM de nuit sur Béthune à compter du 11/05, mais reprise de la collecte du verre à compter du 8/06/20)</b></p>	<p>Dans la mesure du possible, maintien de collecte mono ripeur jusqu'au 01 Juin 2020 inclus (permettant de maintenir la distance d'un mètre entre agents) et fin de poste dès retour au centre technique (pour éviter les regroupements), adaptation des protocoles de nettoyage des locaux</p> <p>Reprise de la collecte à 2 ripeurs le 02/06/2020, port du masque de protection obligatoire et échanges verbaux interdits. Maintien du « fini parti » pour limiter les regroupements en fin de poste (jusqu'au 15/09/2020)</p> <p>Mesures de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/20</p>	Application des mesures générales du PRA	<p>Application des mesures générales du PRA</p> <p>Flacon individuel solutions hydroalcooliques, lunettes de protection, moyens de désinfections pour les cabines, moyens de désinfections supplémentaires des douches</p> <p>mise en place de parois plexi dans les cabines</p> <p>Masques de protection si reprise du travail à 2 ripeurs par équipe</p>
Collecte des déchets verts	<p>Dans la mesure du possible maintien de l'organisation validée en CT du 24/04/20</p> <p>déplacement du second ripeur en véhicule léger (permettant de maintenir deux agents maximum en cabine), poste de travail de 8 heures, départs différés (pour éviter les regroupements) adaptation des protocoles de nettoyage des locaux</p> <p>Mesures selon fiche consignes du 24/04/20</p>	Application des mesures générales du PRA et fiche consignes du 24/04/20	<p>Application des mesures générales du PRA</p> <p>Flacon individuel solutions hydroalcooliques, lunettes de protection, moyens de désinfections pour les cabines, moyens de désinfections supplémentaires des douches</p> <p>mise en place de parois plexi dans les cabines</p> <p>Masques de protection si reprise du travail à 2 ripeurs par équipe</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	Déchets ne respectant pas les critères attendus non collectés Reprise de la collecte des DV hebdomadaire à compter du mardi 02 Juin 2020. Mise en place de l'organisation initialement prévu pour 2020 (14 tournées mono-ripeurs et 9 tournées 2 ripeurs).		Port du masque obligatoire. Maintien du démarrage décalé d'1/2 heure.
Plan « Déchets verts »	Reprise de la distribution des bacs à compter du 11 mai 2020. (durée prévisionnelle de 3 semaines) Port du masque obligatoire pour les livreurs.  Reprise des personnels non-titulaires sur une période estimée de 4 semaines (environ 22 personnes)	Application des mesures générales du PRA Mesure de protection avec 1 seul agent pour les retours de tournée.	Mise en place d'un Plexi de protection
Collecte des encombrants	Annulation de la collecte prévue en juin		
Collecte laveurs	Application des mesures générales du PRA Privilégier les outils individuels (marqués nominativement) si possible ou nettoyage des outils à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail Mesures de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/20	Application des mesures générales du PRA	Mesures générales du PRA Lunettes/masque de protection, combinaisons à usage unique, masque FFP2, gants de protections, moyens de désinfections supplémentaires (lingettes)
Service maintenance des bacs	Reprise en présentiel pour tous à compter du 11/05/20 Application des mesures générales du PRA	Application des mesures générales du PRA Aucun contact avec l'utilisateur, pas de visa pour la remise du bac.	Application des mesures générales du PRA Flacon de gel hydro-alcoolique Masque de protection dans le cadre des livraisons si distanciation pas possible Port de gants à usage unique (ou à nettoyer) Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, outils...)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Service collecte de l'amiante	Application des mesures générales du PRA Reprise en présentiel plus tôt le matin et rendez-vous l'après-midi pour limiter les effectifs dans les locaux Utilisation d'un véhicule individuel Appel des usagers avant déplacement afin de s'assurer que les conditions d'intervention permettent la distanciation sociale Date de reprise 02 Juin 2020.	Application des mesures générales du PRA et en particulier le maintien de la distanciation sociale en présence d'usagers	Application des mesures générales du PRA Flacon de gel hydro-alcoolique Masque de protection dans le cadre des interventions chez l'utilisateur Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement froids, stylo, outils...)
Ambassadeurs du tri (distribution des courriers pour la reprise des déchets verts dans un premier temps)	Application des mesures générales du PRA  Emploi du temps en supprimant la présence dans les bureaux et en fonction des besoins	Application des mesures générales du PRA et en particulier le maintien de la distanciation sociale en présence d'usagers	Application des mesures générales du PRA Flacon de gel hydro-alcoolique Gants de protection à usage unique Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel ou distanciation sociale non possible Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, équipement froid salle de pause, stylo, véhicule...)
Magasinier	Application des mesures générales du PRA Organisation des phases d'accueil limitant les regroupements d'agents Livraison des équipements selon fiche métier « COVID-19 livreur » Date de reprise le 11 Mai 2020	Application des mesures générales du PRA et en particulier le maintien de la distanciation sociale en présence d'usagers	Application des mesures générales du PRA Gants de protection à usage unique Port du masque si distanciation sociale non possible Installation d'une paroi plexiglass Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, équipement froid salle de pause, stylo, véhicule...)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Déchèteries                      (Réception des déchets verts du 5/05 au 17/05, puis ensemble des déchets selon possibilité d'enlèvement par les éco-organismes)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et de la fiche consignes COVID-19 Déchèteries et en particulier :                      Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers et types de déchets                      Interdiction aux usagers de sortir de leurs véhicules avant d'accéder à la zone de dépose                      Limitation du nombre de véhicules présents au même instant dans la déchèterie (nombre de véhicules = nombre de bennes/2, soit 5)                      Information par affichage (le plus en amont possible et à l'entrée du site) des types de déchets acceptés                      Accès au vestiaire et à la salle de pause en décalé</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et de la fiche consignes COVID-19 Déchèteries (en particulier respect des gestes barrière)                      Mise en place temporaire d'un 3<sup>ème</sup> agent chargé de gérer la file d'attente (dans la phase de réception des déchets verts)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et de la fiche consignes COVID-19 Déchèteries                      Savon et papier essuie mains dans les sanitaires, moyens de désinfections supplémentaires des douches                      Port du masque et/ou de la visière                      Port de gants pour les moyens de travail non individualisés                      Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (équipement froid, salle de pause, stylo, tables d'accueil, outils divers...)                      Moyen de désinfection des locaux/douches                      Interdiction d'utiliser le souffleur                      Nettoyage des locaux adaptés</p>
<p>Déchèterie professionnelle</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA                      Interdiction de sortir du véhicule, pas de présentation à l'accueil (pas de facturation), limitation à deux agents travaillant (agent accueil+ conducteur engin de chargement), accès au site par un seul véhicule de professionnel à la fois                      A compter du 04 mai, présence d'un agent de quai + de l'agent d'accueil, suppression de la prise de rendez-vous possible.</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA (gestes barrière)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA                      Savon et papier essuie mains dans les sanitaires, moyens de désinfections supplémentaires des douches                      Port du masque                      Port de gants pour les moyens de travail non individualisés                      Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (stylo, tables d'accueil, outils divers...)</p>
<p>Chauffeurs déchèteries</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA                      Heures de prise de poste décalées pour limiter les regroupements à la plate-forme                      Véhicule attitré si possible                      Pausés communes/regroupements interdits                      Désinfection des cabines si changement de véhicule d'un jour sur l'autre</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)</p>	<p>Application des mesures générales du PRA                      Flacon individuel solutions hydroalcooliques, moyens de désinfections pour les cabines/pupitre de commande/perches, moyens de désinfections supplémentaires des douches, masque de protection si imposé par les repreneurs sur leurs sites</p>
<p>Entretien des colonnes à verre/agents de plate forme</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA a compter du 11/05/20                      Véhicule attitré si possible</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)</p>	<p>Application des mesures générales du PRA, savon et eau (jerrican), flacon de gel hydro alcoolique, moyens de désinfections pour</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>Pauses communes/regroupements interdits</p> <p>Désinfection des cabines si changement de véhicule d'un jour sur l'autre</p> <p>Individualisation des moyens/outils de travail</p> <p>Limitation du nombre d'agents présents au même moment dans les vestiaires/douches</p> <p>Adaptation des protocoles de nettoyage/désinfection des locaux</p>		<p>les cabines et moyens de travail non individualisés, moyens de désinfections supplémentaires des douches, masque de protection/gants/visière lors de la manipulation de déchets aux abords des colonnes à verre</p>

#### 4°) Direction de l'assainissement

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Ensemble des agents affectés à l'hôtel communautaire (dont service bureau d'études)</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Alternance du travail de terrain et de bureau pour les techniciens afin de respecter les distanciations dans les bureaux partagés et mise à disposition des bureaux non occupés (personnes à risques en télétravail)</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'usager</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Flacon de gel hydro alcoolique pour déplacements chantier</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée et lors de l'accès à des chantiers qui l'imposent</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (outils, gants de manutention, imprimantes, véhicules, équipements froid, stylo ...)</p> <p>Combinaisons jetables en cas de travail salissant (chantier de réhabilitation des ouvrages d'eau usées)</p> <p>Gants/lunettes ou visières (désinfectés après utilisation) chantier de réhabilitation des ouvrages d'eau usées</p> <p>Masques de protection (contrôle en domaine privé : entreprise)</p>
<p>SPAC/SPANC Lillers</p> <p>(Permanences téléphoniques uniquement)</p>	<p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Dans un 1er temps : 2 jours de travail à Lillers et 3 jours en télétravail par semaine à</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'usager</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>raison de 3 agents par jour à Lillers et sur le terrain (1 agents sur 2 dans un bureau)                      Dans un 2nd temps en fonction des autorisations/demandes des usagers : le nombre de jour de travail à Lillers et donc le nombre de contrôleurs pourront être augmentés pour atteindre 100%                      (aménagement des salles de réunion en bureau)                      Poursuite des permanences téléphoniques uniquement                      Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :                      Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p>		<p>Flacon de gel hydro alcoolique pour déplacements chantier et pour les contrôles en domaine privé                      Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée et lors de l'accès à des chantiers qui l'imposent                      Port des gants et lunettes (à désinfecter en fin de journée)                      Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (outils, gants de manutention, imprimantes, véhicules, équipements froid, stylo ...) et gant/lunettes                      Combinaisons jetables en cas de travail salissant (contrôles des systèmes d'assainissement d'eaux usées chez les particuliers)                      Masques de protection (surtout si production d'aérosols : contrôle en domaine privé des systèmes d'assainissement des eaux usées)                      Moyens de désinfection des douches</p>
<p>Service opérationnel Noeux-les-Mines : chauffeurs, égoutiers, électromécaniciens</p>	<p>Organisation sous forme d'équipes postées afin de limiter la coactivité et permettre la distanciation sociale : 2 équipes (chauffeur/égoutier) et 1 équipe électro de 6h à 13h - 2 équipes 2 équipes (chauffeur/égoutier) et 1 équipe électro de 13h à 20h15 - 1 équipe (chauffeur/égoutier) et 1 équipe électro de 8h à 15h                      Application stricte des mesures générales du PRA et de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/20                      Déplacement à 2 maximum dans les véhicules                      Limitation du nombre d'agents dans les vestiaires, douches, salle de pause</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)</p>	<p>Flacon de solution hydroalcoolique, savon et jerrican d'eau, lingettes désinfectantes ou pulvérisateur pour les équipements de travail et véhicules,                      Masques de protection (surtout si production d'aérosols)                      Combinaisons jetables en cas de travail salissant                      Gants/lunettes ou visières (désinfectés en fin de poste)                      Moyens de désinfection des douches, installation parois plexi en cabine                      Nettoyage des locaux adaptés</p>
<p>Service opérationnel Noeux-les-Mines : autres</p>	<p>Application stricte des mesures générales du PRA</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier :</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>Maintien du télétravail autant que possible en particulier pour les personnes à risques et jusqu'au 08/06/20 pour les bureaux partagés</p> <p>Dans un second temps, en fonction des besoins des usagers et des demandes des entreprises : augmentation du nombre de jour en présentiel pour atteindre 100%</p> <p>Fermeture de la salle de pause/, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)</p>		<p>Flacon de gel hydro alcoolique pour déplacements chantier et les contrôles</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée et lors de l'accès à des chantiers qui l'imposent</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (outils, gants de manutention, imprimantes, véhicules, équipements froid, stylo ...)</p> <p>Combinaisons jetables en cas de travail salissant (contrôles des ouvrages d'eaux usées en domaine public)</p> <p>Gants/lunettes ou visières (désinfectés en fin de poste)</p> <p>Masques de protection (contrôles des ouvrages d'eaux usées)</p>

## 5°) Direction des milieux aquatiques

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents affectés à l'hôtel communautaire	<p>Application stricte des mesures générales du PRA</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés</p> <p>Alternance télétravail et interventions terrain sur créneaux réservés pour chaque agent</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Individualisation des outils/moyens de travail</p>	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier :</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Flacon de gel hydro alcoolique pour déplacements chantier</p> <p>Port du masque lorsque l'accès à des chantiers l'imposent, si contact avec un riverain ou difficultés à maintenir la distanciation entre collègues</p> <p>Port des gants et lunettes selon intervention (à désinfecter en fin de journée)</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, outils...)</p>
A2ER Antenne de Lillers (agents administratifs, encadrants, dessinateur, laborantin)	Application stricte des mesures générales du PRA	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier : Gel hydro alcoolique à l'entrée du site

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	Alternance télétravail et interventions terrain/bureau Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Fermeture de la salle de pause, prise du déjeuner au bureau tolérée Individualisation des outils/moyens de travail		Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Flacon de gel hydro alcoolique pour déplacements chantier Port du masque lorsque l'accès à des chantiers l'imposent, si contact avec un riverain ou difficultés à maintenir la distanciation entre collègues Port des gants et lunettes selon intervention (à désinfecter en fin de journée) Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, outils...)
A2ER mécanicien	Application stricte des mesures générales du PRA Reprise de l'activité le matin (prise de poste décalée avec les autres collègues) Isolement dans le garage sans contact avec l'extérieur (travail sur bateau à faire)	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier : Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque si manipulation d'équipements/machines/outils potentiellement contaminés Port des gants et lunettes selon intervention (à désinfecter en fin de journée) Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (véhicules, outils...)
Piégeage rats musqués  (à compter du 04/05)	Application stricte des mesures générales du PRA Journée continue avec pause sur le terrain Pas de pénétration dans les locaux administratifs Démarrage en décalé des autres agents Déplacement avec un véhicule par agent	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier : Jerrican eau, savon et papier essuie mains Flacon gel hydro alcoolique Port du masque si maintien distanciation sociale non possible (ou risque de projection eau souillée) Port des gants et lunettes (à désinfecter en fin de journée) Produits/lingette de désinfection pour les moyens de travail partagés (véhicules, outils...)
Faucardage cours d'eau (à compter du 4/05)  Fauçage berges cours d'eau	Application stricte des mesures générales du PRA et consignes particulières note du 18/03/20 Journée continue avec pause sur le terrain Déplacement/travail avec un véhicule par agent Individualisation des moyens/outils de travail	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier : Jerrican eau, savon et papier essuie mains Flacon gel hydro alcoolique Port du masque si maintien distanciation sociale non possible (ou risque de projection eau souillée)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	Etablissement d'un plan de prévention avec entreprise extérieure		Port des gants et lunettes/masques (à désinfecter en fin de journée) Produits/lingette de désinfection pour les moyens de travail partagés (véhicules, outils...)
Fauchage des accotements	Application stricte des mesures générales du PRA Déplacement avec un véhicule par agent	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA Flacon gel hydro alcoolique Produits/lingette de désinfection pour les moyens de travail partagés (véhicules, outils...)

## 6°) Direction des études et travaux

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail autant que possible pour les personnes à risques et dans les bureaux partagés si distanciation non possible jusqu'au 08/06/20. Alternance du travail de terrain et de bureau pour les techniciens afin de respecter les distanciations dans les bureau partagés et mise à disposition des bureaux non occupés Affichage reprenant les gestes barrière à l'entrée du site (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement) Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs  Rédaction des avenants aux plans de prévention /PGC/PPSPS et respect des mesures identifiées	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier : Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée (open-space) ou pour accès aux chantiers qui l'imposent Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules...)

## 7°) Direction du patrimoine

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble des agents affectés à l'hôtel communautaire ou à l'antenne d'Isbergues (dont techniciens)	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Alternance télétravail/présentiel/visite chantiers pour personnel en open-space Fermeture du réfectoire et prise du déjeuner au bureau tolérée, arrêt des fontaines à eau, distributeurs Individualisation des outils/moyens de travail Rédaction des avenants aux plans de prévention /PGC/PPSPS et respect des mesures identifiées	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier : Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essuie mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, ou pour accès aux chantiers qui l'imposent Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules...) Moyens selon contenu des PP/PGC/PPSPS
Equipe polyvalente Béthune	Application stricte des mesures générales du PRA Limitation des regroupements (y compris pour la prise de repas et pause) Individualisation des véhicules et équipements de travail Privilégier les travaux individuels ou au plus en binômes avec distanciation des travaux de chaque binôme Respect des mesures selon note "consignes particulières" transmise le 18/03/20 Horaires 8h00-12h00 13h30-16h00	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Jerrican eau, savon et papier essuie mains Flacon gel hydro alcoolique Port du masque si maintien distanciation sociale non possible (ou risque de projection eau souillée) Port des gants et lunettes/masques (à désinfecter en fin de journée) Produits/lingette de désinfection pour les moyens de travail partagés (véhicules, outils...) à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail
Eclairage public/services mutualisés	Application stricte des mesures générales du PRA Limitation des regroupements (y compris pour la prise de repas et pause) Individualisation des véhicules et équipements de travail	Application stricte des mesures générales du PRA (respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Jerrican eau, savon et papier essuie mains Flacon gel hydro alcoolique Port du masque si maintien distanciation sociale non possible (ou risque de projection eau souillée)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>Privilégier les travaux individuels ou au plus en binômes avec distanciation des travaux de chaque binôme</p> <p>Respect des mesures selon note "consignes particulières" transmise le 18/03/20</p> <p>Travail en journées continues – 7h00 14h00 pour les agents de chantier avec prise du repas en extérieur</p>		<p>Port des gants et lunettes/masques (à désinfecter en fin de journée)</p> <p>Produits/lingette de désinfection pour les moyens de travail partagés (véhicules, outils...) à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail</p>

## 8°) Direction eau potable

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Direction eau potable/accueil téléphonique/intendance	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <p>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</p> <p>Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés (sauf accueil téléphonique qui a repris en présentiel depuis le 06/04/20)</p> <p>Fermeture de la salle de pause, prise du déjeuner au bureau tolérée</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)</p> <p>Individualisation des véhicules si possible</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <p>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, stylo, tables...)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Accueil du public sur Violaines (pas d'accueil physique sur Verquigneul)	Idem ci-dessus Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus + port du masque en situation d'accueil (sauf si séparation physique possible avec l'utilisateur) + gants latex si manipulation courrier/objets Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, stylo, tables...) et zones d'accueil (mobilier notamment)
Interventions clientèle	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance Départ en heure décalée de 2h00 et travail en journée continue, pas de prise de déjeuner au bureau pour les deux secteurs. Fermeture de la salle de pause Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...) Individualisation des véhicules si possible Pas de signature « physique » de document (dématérialisation)	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur Pas de contact physique avec l'utilisateur (ouverture par l'abonné lui-même)	Mesures générales PRA et en particulier Flacon de gel hydro alcoolique Port du masque et de la visière lorsque la distanciation n'est pas aisée Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, stylo, tables, pour la visière...) Gants selon intervention
Interventions techniques (compteur/fuite/manque pression)	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Retour complet au travail des équipes Décalage horaire de reprise de 2 heures par rapport aux équipes travaux (pour réduire les échanges) Fermeture de la salle de pause Individualisation des véhicules si possible Individualisation des outils/moyens de travail Pas de réunion/regroupement de personnes Pas de changement de compteur systématique dans les habitations Prise de rendez-vous pour vérifier que les conditions d'intervention sont adaptées	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur Pas de contact physique avec l'utilisateur (ouverture par l'abonné lui-même)	Mesures générales PRA et en particulier Flacon de gel hydro alcoolique Port du masque et de la visière lorsque la distanciation n'est pas aisée Gants selon travaux Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, stylo, tables, pour la visière...)

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	(respect possible de la distanciation notamment)		
Travaux (maintenance préventive, travaux neufs, modifications...) / intendance	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour complet au travail des équipes</li> <li>Décalage horaire de reprise de 2 heures par rapport aux équipes interventions techniques (pour réduire les échanges)</li> <li>Travail en journée continue (8/15 h) avec pause de 20 minutes</li> <li>Fermeture de la salle de pause</li> <li>Individualisation des véhicules si possible</li> <li>Individualisation des outils/moyens de travail</li> <li>Pas de réunion/regroupement de personnes</li> <li>Pas de changement systématique de compteur dans les habitations</li> <li>Prise de rendez-vous pour vérifier que les conditions d'intervention sont adaptées (respect possible de la distanciation notamment)</li> </ul>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur</p> <p>Pas de contact physique avec l'utilisateur (ouverture par l'abonné lui-même)</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Flacon de gel hydro alcoolique</li> <li>Port du masque et de la visière lorsque la distanciation n'est pas aisée</li> <li>Gants selon travaux</li> <li>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, pilonneuse, piqueur...)</li> <li>Installation de parois plexiglass dans les véhicules ou, à défaut, port du masque de protection en cabine</li> <li>Désinfection des locaux et douches (adapter les moyens avec pulvérisateurs, produits adaptés)</li> </ul>
Maintenance électromécanique	<p>Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Report des réunions/entretiens en présentiel ou organisation à distance</li> <li>Retour à temps plein sur le lieu de travail</li> <li>Fermeture de la salle de pause</li> <li>Travail en journée continue pour le secteur de Verquigneul.</li> <li>Intervention sur les sites de la communauté d'agglomération</li> </ul>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</li> <li>Savon et papier essuie mains dans les sanitaires</li> <li>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</li> <li>Port de la visière selon travaux</li> <li>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, ...)</li> <li>Gants selon intervention</li> </ul>
Relève compteurs	<p>Reprise à temps plein sur le lieu de travail à départ en horaires décalés</p> <p>Possibilité de se rendre directement sur le lieu de relève depuis le domicile</p> <p>Relève à distance via application téléphone ou boîtier préalablement désinfectés (individualiser les moyens de travail)</p> <p>Relève compteur interdite chez l'habitant</p>	<p>Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière) y compris par l'utilisateur</p> <p>Ne pas appuyer sur la sonnette</p>	<p>Mesures générales PRA et en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Flacon gel hydro alcoolique</li> <li>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée</li> <li>Port de la visière</li> <li>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (boîtiers, véhicules)</li> <li>Gants selon intervention</li> </ul>

<b>SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES</b>	<b>MESURES ORGANISATIONNELLES</b>	<b>MESURES HUMAINES</b>	<b>MESURES TECHNIQUES</b>
	Prise de la relève verbale à distance si abonné présent et possible Avis de passage spécial COVID-19 avec relevé confiance Application stricte des mesures générales du PRA		

## ANNEXE N°7

### Plan Particulier de Reprise d'Activité

#### DEVECO

## SOMMAIRE

- 1°) Direction développement des entreprises 2
- 2°) Direction de l'emploi et de la création d'entreprises 2
- 3°) Pépinières/sites extérieurs 3

Le présent PPRA décline les mesures particulières de reprise d'activité propres à chaque direction ou service. Les mesures générales objet de l'annexe 6 au Plan de Continuité d'Activité sont applicables par l'ensemble des agents.

## 1°) Direction développement des entreprises

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée Adaptation des protocoles de nettoyage des locaux	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essui mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée (agent accueil notamment) Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause...) Marquage au sol de la zone de distanciation et paroi plexiglass à l'accueil Adaptation des moyens pour entretien des locaux

## 2°) Direction de l'emploi et de la création d'entreprises

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Ensemble du personnel	Application stricte des mesures générales du PRA et en particulier : Report des réunions en présentiel ou organisation à distance Maintien du télétravail autant que possible jusqu'au 08/06/20 en particulier pour les personnes à risques et bureaux partagés Fermeture de la salle de pause/cuisine, prise du déjeuner au bureau tolérée Adaptation des protocoles de nettoyage des locaux	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site Savon et papier essui mains dans les sanitaires Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée (agent accueil notamment) Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause...) Marquage au sol de la zone de distanciation et paroi plexiglass à l'accueil Adaptation des moyens pour entretien des locaux

### 3°) Pépinières/sites extérieurs

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Personnel de la collectivité	<p>Application stricte des mesures générales du PRA</p> <p>Accueil assuré à la pépinière d'Isbergues de 9h à 12h, le temps de travail restant étant assuré en télétravail</p> <p>Fermeture de la salle de pause/cuisine</p> <p>Fermeture de la salle de réunion</p> <p>Hors besoins ponctuels, aucune présence physique de la collectivité au sein du bâtiment relais de Mazinghem</p> <p>Affiche à l'entrée du site précisant les conditions d'accueil des usagers (accueil du public par les agents équipés de masque de protection uniquement, respect des gestes barrière et marquages au sol...)</p> <p>Communication à l'ensemble des locataires des mesures prises et des mesures souhaitées de leur part</p>	Mesures générales PRA (en particulier respect des gestes barrière)	<p>Mesures générales PRA et en particulier Gel hydro alcoolique à l'entrée du site</p> <p>Savon et papier essui mains dans les sanitaires</p> <p>Port du masque pour les personnes à risque reprenant le travail en présentiel, lorsque la distanciation n'est pas aisée (agent accueil notamment)</p> <p>Produits de désinfection pour les moyens de travail partagés (imprimantes, véhicules, équipement chaud/froid salle de pause...)</p> <p>Marquage au sol de la zone de distanciation et paroi plexiglass à l'accueil, mise en place d'un flux entrant/sortant (par marquage au sol)</p> <p>Adaptation des moyens pour entretien des locaux</p>
Pépinière en DSP	Mise en place à minima des mesures générales du PRA par le délégataire	Mise en place à minima des mesures générales du PRA par le délégataire	Mise en place à minima des mesures générales du PRA par le délégataire

## ANNEXE N°7

### Plan Particulier de Reprise d'Activité

#### DIRECTION GENERALE SERVICES A LA POPULATION

## SOMMAIRE

1°) SPORTS / pôle administratif	2	3°) LOISINORD	6
2°) DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	2	3.1 STADE DE GLISSE	6
2.1 EQUIPEMENTS AERIEN/ULTRA LEGER	2	3.2 STADE NAUTIQUE	7
2.2 EQUIPEMENT EQUIHANDI	3	4°) POLE EQUIPEMENTS AQUATIQUES	11
2.3 STADE D'ATHLETISME	4	5°) SANTE	12
2.4 EQUIPEMENT CIMA	5	6°) ACTION SOCIALE / ENFANCE-JEUNESSE	13
2.5 EQUIPEMENT SPORT HANDICAP	5	7°) DIRECTION/EQUIPE ADMINISTRATIVE	155
2.6 BASE NAUTIQUE BEUVRY	5		

Le présent PPRA décline les mesures particulières de reprise d'activité propres à chaque direction ou service. Les mesures générales objet de l'annexe 6 au Plan de Continuité d'Activité sont applicables par l'ensemble des agents.

## 1°) SPORTS / pôle administratif

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Direction SPORT Assistance administrative</p> <p>Agents situés sur l'antenne de Noeux les mines</p>	<p>Mesures générales PRA</p> <p>Open space</p>	<p>Mesures générales PRA</p>	<p>Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers et les véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible</p> <p>Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)</p>

## 2°) DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS

### 2.1 EQUIPEMENTS AERIEN/ULTRA LEGER

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>École parapente</p> <p>Dans les phases de gonflage de voile le moniteur assure l'élève en le tenant au niveau de la ceinture ventrale de sa sellette.</p>	<p>Mesures générales PRA</p> <p>Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible</p> <p>Réalisation de vols en solo uniquement</p>	<p>Mesures générales PRA</p>	<p>Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail, les surfaces en contact avec les usagers et les véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible (phase de gonflage de voile notamment)</p> <p>Poubelles munies de sac pour équipements de protection à usage unique</p>
<p>Baptême parapente</p> <p>Le pilote est situé juste derrière le passager, il est en contact avec lui pendant toute la phase du vol.</p>	<p>Suspendre les baptêmes de parapente tant que les mesures barrières doivent être appliquées</p>		
<p>Simulateur parapente</p> <p>Les opérateurs installent la personne dans la sellette, lui règlent et lui positionnent le casque de réalité virtuelle.</p>	<p>Mesures générales PRA</p> <p>Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible</p>	<p>Mesures générales PRA</p> <p>Désinfecter le matériel après chaque utilisateur, rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement</p>	
<p>Mini camps (Juillet ; août)</p> <p>Vie en collectivité camping 24h sur 24h</p>	<p>Mesures générales PRA</p> <p>Reprise conditionnée par les consignes gouvernementales (idem campings) et</p>		

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Préparation des repas, vaisselle, sanitaires... Activités de groupe : équitation, simulateur de vol, construction aéromodélisme...	limitation du nombre de personnes accueillies pour respect de la distanciation sociale Aménager les espaces de restauration de manière à respecter les distances Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible		
Drone Le pilote est situé juste à côté de l'élève la main sur la radiocommande prêt à intervenir	S'installer côte à côte plutôt que face à face Mesures générales PRA Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible		
Micro-fusée Le moniteur aide dans la réalisation de la construction des micro fusées	S'installer côte à côte plutôt que face à face Mesures générales PRA Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible		
Aéromodélisme Activités Model Air Club à la ferme	S'installer côte à côte plutôt que face à face Mesures générales PRA Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible		

## 2.2 EQUIPEMENT EQUIHANDI

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Equi-handi Contacts rapprochés avec les usagers car beaucoup de déficiences.	Mesures générales PRA Organisation d'horaires d'accès à la zone de passage (distincts avec au moins 30 minutes de battements entre les 2 pour La Méroise et la CABBALR) Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible Prise de poste en horaires décalés Organisation des livraisons paille/aliments sans contact Limitation à 1 personne/box dans la mesure du possible, ou lorsque ce n'est pas possible favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque utilisateur Désinfection équipements zones communes (zone de passage, etc...) avant utilisation Désinfection des poignées de portes des sanitaires avant et après chaque passage Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers et les véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)

## 2.3 STADE D'ATHLETISME

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Nettoyage du site (entretien locaux)	Mesures générales PRA	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque utilisateur Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Encadrement d'activités physiques pour différents publics	Mesures générales PRA Suivre les instructions gouvernementales Eviter les sports collectifs ne permettant pas le respect de la distanciation sociale (football par exemple)	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque utilisateur Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	
Entretien des espaces verts	Connaitre les dispositions de l'entreprise vis-à-vis de leur reprise d'activité (à indiquer dans une mise à jour du plan de prévention) Eviter les contacts avec l'entreprise (si possible horaires d'intervention hors de la présence des agents)	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Gestion administrative du site (permettra de communiquer avec les différents acteurs du stade d'athlétisme et de donner les directives)	Mesures générales PRA Suivre les instructions gouvernementales	Mesures générales PRA	
Occupation du stade par les associations (hors temps de travail des agents)	Connaitre la position de l'agglomération afin de répondre rapidement aux attentes de ces associations concernant l'accès au stade (interdit pour le moment) : en cas d'autorisation : imposer aux associations les mêmes règles (cf. colonnes à droite) Suivre les instructions gouvernementales	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque utilisateur Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)

## 2.4 EQUIPEMENT CIMA

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Activités sportives différentes pour les 12 communes , kinball,lutte,badminton... cf plaquette</p> <p><b>Attentes directives gouvernementales pour activités sportives en espace fermé</b></p>	<p>Reprise du travail de tous les intervenants (soumis à réouverture des complexes communaux, etc...) Mesures générales PRA Eviter les sports collectifs ne permettant pas le respect de la distanciation sociale (football, basketball par exemple)</p>	<p>Mesures générales PRA Désinfecter le matériel sportif après chaque séance</p>	<p>Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)</p>

## 2.5 EQUIPEMENT SPORT HANDICAP

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Sports dans les instituts et dans des complexes extérieurs</p> <p><b>Attentes directives gouvernementales pour activités sportives en espace fermé</b></p>	<p>Reprise du travail de tous les intervenants (soumis à réouverture des complexes communaux, etc...) Mesures générales PRA Eviter les sports collectifs ne permettant pas le respect de la distanciation sociale (football, basketball par exemple)</p>	<p>Mesures générales PRA Désinfecter le matériel sportif après chaque séance</p>	<p>Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)</p>

## 2.6 BASE NAUTIQUE BEUVRY

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<p>Nautique (canoë/paddle/kayak) <b>Si directives gouvernementales favorables</b></p>	<p>Mesures générales PRA Limiter à 1 personne par canoe/kayak Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible</p>	<p>Mesures générales PRA Désinfecter le matériel (canoe, paddle, gilets sauvetage, bateaux, pagaies, etc...) après chaque utilisateur</p>	<p>Solution hydroalcoolique (accueil), lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)</p>
<p>Terrestre (Tir à l'arc, sarbacane, escalade, disc golf) <b>Si directives gouvernementales favorables</b></p>	<p>Suspendre le tir à la sarbacane tant que les gestes barrières sont à respecter (ou équipement personnel amenés par les usagers) Mesures générales PRA Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible</p>	<p>Mesures générales PRA Désinfecter le matériel (tir à l'arc, disques, etc...) après chaque utilisation</p>	

### 3°) LOISINORD

#### 3.1 STADE DE GLISSE

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Le stade de glisse n'ouvrira pas aux usagers avant le mois de septembre 2020. La saison de ski est quasiment terminée. Il reste l'accueil des scolaires (qui ne se fera pas). Toutes les manifestations, salons et séminaires prévus initialement sont annulés. De plus, le site disposant d'un bar, il est contraint de rester fermé pour le moment.			
<b>Activités professionnelles sur le stade de glisse, hors usager</b>			
Entretien du site (espaces verts...)	Mesures générales PRA Les agents travaillent toujours en binôme car utilisation de machines spécifiques tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses...). Dans la mesure de possible privilégier l'intervention à une seule personne. Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face. Ne pas prendre ses repas dans les locaux en sous-sol (impossibilité d'aérer) Un seul agent par véhicule	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Bureau des responsables	Bureau individuel Mesures générales PRA Un seul agent par véhicule	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Entretien et nettoyage des locaux	Sortie poubelle dans les couloirs par les agents pour faciliter le travail + respect de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/2020 et de l'annexe 3 au PCA Mesures générales PRA		Gants à usage unique, adaptation des moyens de lavage des sols/sanitaires/poignées de portes/surfaces, mains courantes..., port du masque de protection, d'une surblouse à usage unique, deux nettoyages hebdomadaires des locaux
Travaux de maintenance	Mesures générales PRA Les agents travaillent toujours en binôme car utilisation de machines spécifiques tondeuses, débroussailleuses,		Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et véhicules, masque

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	tronçonneuses...). Dans la mesure de possible privilégier l'intervention à une seule personne. Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face. Ne pas prendre ses repas dans les locaux en sous-sol (impossibilité d'aérer) Un seul agent par véhicule		si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Nettoyage de la piste de ski Entreprise extérieure pendant 5 semaines (utilisation des sanitaires et salle de pause du stade de glisse)	Contrôle et aide logistique Mesures générales PRA Connaitre les dispositions de l'entreprise vis-à-vis de leur reprise d'activité (à indiquer dans une mise à jour du plan de prévention)		Solution hydroalcoolique, masque si respect de la distanciation sociale non possible
Entreprise extérieure pendant 4 semaines (utilisation des sanitaires et salle de pause du stade de glisse)	Eviter les contacts avec l'entreprise (si possible horaires d'intervention hors de la présence des agents)		Solution hydroalcoolique, masque si respect de la distanciation sociale non possible

### 3.2 STADE NAUTIQUE

Travail des agents sur le stade nautique en demi-équipe (1 responsable et 6 agents techniques) avec travail en binôme (et toujours avec le même binôme). Travail en alternance des équipes une journée sur deux. Pause méridienne de deux heures afin que le maximum d'agents puisse déjeuner chez eux.

Lors de chaque service, accès aux sanitaires et douches du personnel (sous-sol) et ceux des usagers (rez-de-chaussée). Sanitaires nettoyés deux fois par jour (à 11h30 et à 16h30).

Le stade nautique fermé aux usagers.

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
<b>1. Activités professionnelles sur le stade nautique, hors usager. Le stade nautique reste fermé.</b>			
Espaces verts (tontes, débroussaillages, tailles des arbres...)	Dans la mesure de possible privilégier l'intervention à une seule personne. Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face. Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible
Nettoyage des dallages à haute pression			
Réparation des jeux pour enfants	Un seul agent par véhicule		

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Montage du téléski nautique			Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Préparation des embarcations			
Nettoyage des modules sur le lac			
Pose de clôtures			
Traitement du lac (entreprise extérieure)	Contrôle et aide logistique Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, masque si respect de la distanciation sociale non possible
Réfection du ponton (entreprise extérieure)	Connaitre les dispositions de l'entreprise vis-à-vis de leur reprise d'activité (à indiquer dans une mise à jour du plan de prévention)		
Installation de clôtures (entreprise extérieure)	Eviter les contacts avec l'entreprise (si possible horaires d'intervention hors de la présence des agents)		
Pose de sol amortissant pour jeux (entreprise extérieure)			
<b>2. ouverture du stade nautique au public (sans les activités) : promenade, footing, skate parc...</b>			
Entretien du site/ nettoyage / vider les poubelles	Pas de tri sélectif Respect de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/2020 Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Gants à usage unique, adaptation des moyens de lavage des sols/sanitaires/poignées de portes/surfaces, mains courantes..., port du masque de protection, d'une surblouse à usage unique, deux nettoyages hebdomadaires des locaux
Nettoyage des toilettes publiques (2 fois par jour)	L'attente par les usagers devra se faire à l'extérieur du hall des WC (affichage) Affichage rappel aux usagers de se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes Respect de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/2020 Mesures générales PRA	Respect des gestes barrières y compris distanciation sociale Privilégier le matériel individuel (marqué nominativement) si possible ou nettoyage des outils à chaque remise d'une personne à l'autre et en chaque début et fin de journée de travail	
Promenade / footing	Organiser un sens de rotation (afin d'éviter que les usagers se croisent). Installation de barriérage. Seule l'entrée principale sera ouverte. (Grand portail)		
Skate-parc	Maintenir le skate parc fermé (problème distanciation)		
Espaces verts	Dans la mesure de possible privilégier l'intervention à une seule personne. Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face. Mesures générales PRA Un seul agent par véhicule	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible
Divers travaux de maintenance (maçonnerie, peinture...)			

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
			Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Préparation du bar de la capitainerie	Mesures générales PRA Organisation des livraisons sans contact et rédaction d'un protocole de sécurité préalable selon modèle transmis aux services	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Agent de sécurité et maître-chien (entreprise extérieure)	Mesures générales PRA Connaitre les dispositions de l'entreprise vis-à-vis de leur reprise d'activité (à indiquer dans une mise à jour du plan de prévention) Eviter les contacts avec l'entreprise (si possible horaires d'intervention hors de la présence des agents)	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, masque si respect de la distanciation sociale non possible
<b>3. ouverture de toutes les activités du stade nautique</b>			
Bar / terrasses <b>Attente des consignes nationales (dates et modalités de reprise)</b>	Dans l'hypothèse d'une reprise, envisager un service au comptoir et ramener les plats/verres/assiettes/couverts au comptoir permettant de limiter les contacts Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible	Mesures générales PRA Désinfection des surfaces en contact avec les usagers après chaque utilisateur	Surblouse à usage unique Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et surfaces en contact avec les usagers, masque, mise en place de paroi en plexiglas si possible
Crêperie <b>Attente des consignes nationales (dates et modalités de reprise)</b>	Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face Etablir un plan de nettoyage avec suivi Organisation des livraisons sans contact Mesures générales PRA	Mesures générales PRA Désinfection des surfaces en contact avec les usagers après chaque utilisateur	Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Billetterie	Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face Marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation	Mesures générales PRA Désinfection des surfaces en contact avec les usagers	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible, mise en place de paroi en plexiglas si possible

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Distribution des gilets, casques et combinaisons	Ne plus distribuer (louer) de combinaison. Mettre un marquage au sol distanciation. Prévoir des bacs de désinfectants pour les casques et gilets pour les usagers en fin d'activités.	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque utilisateur Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Sanitaires et douches pour les usagers à l'intérieur du bâtiment	Nettoyage complet des sanitaires et douches 2 fois par jour. Les usagers doivent prendre leur douche après l'activité ski nautique. Affichage rappel aux usagers de se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes/douches	Mesures générales PRA	Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés) Approvisionnement en savon dans les sanitaires
Ski nautique <b>Attente des consignes nationales (dates et modalités de reprise)</b>	Mesures générales PRA	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel (kneeboards, snowboards) après chaque utilisateur Faire tremper dans du désinfectant les palonniers Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Canoë / Pédalo <b>Attente des consignes nationales (dates et modalités de reprise)</b>	Limiter à 1 personne par canoe/kayak Suspendre l'activité pédalo (problème de distanciation) Mesures générales PRA	Mesures générales PRA Désinfecter toutes les embarcations et les pagaies après chaque utilisateur. Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	
Facturation	Etablir les factures à la billetterie et non plus dans le bureau administratif. Aucun usager ne doit accéder au bureau administratif. Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	
Minigolf	Vente et distribution de glaces et boissons fraîches → Attente des consignes nationales (dates et modalités de reprise)	Mesures générales PRA Désinfecter les clubs et balles de golf après usage. Désinfection des surfaces en	Solution hydroalcoolique,

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible Si nécessité d'intervention en binôme favoriser le travail côte à côte plutôt que face à face Etablir un plan de nettoyage avec suivi Mesures générales PRA	contact avec les usagers après chaque utilisateur Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Plage <b>Attente des consignes nationales (dates et modalités de reprise)</b>	Surveillance de la plage. Attente des consignes nationales (date et modalités de reprise) (Difficulté concernant la distanciation sur la plage et dans l'eau) Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Toilettes de la plage	Nettoyer et désinfecter par les agents (2 fois). Affichage rappel aux usagers de se laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes/douches	Mesures générales PRA	Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés) Approvisionnement en savon dans les sanitaires
Infirmierie	Désinfecter l'infirmierie après chaque usage.	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)

#### 4°) POLE EQUIPEMENTS AQUATIQUES

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Activités aquatiques (surveillance bassin, activités) et activités administratives chef de bassin <b>Sous réserve des directives gouvernementales autorisant la</b>	Mesures générales PRA Limitation de l'utilisation de matériel aquatique (tapis, frites...) au strict nécessaire Révision de la FMI afin de limiter au maximum les situations de proximité Adaptation des protocoles de nettoyage	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque séance Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), masque si respect de la distanciation sociale non possible

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
réouverture de piscines (y compris Bruay)			Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Remettre en place accueil et gestion des caisses	Mesures générales PRA Demander en priorité le paiement en CB sans contact si possible Marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation	Mesures générales PRA Désinfecter les surfaces en contact avec les usagers Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible, mise en place de paroi en plexiglas si possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Nettoyage de l'installation et du matériel	Respect de la note "consignes particulières" transmise le 18/03/2020 Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Gants à usage unique, adaptation des moyens de lavage des sols/sanitaires/poignées de portes/surfaces, mains courantes..., port du masque de protection, d'une surblouse à usage unique, deux nettoyages hebdomadaires des locaux
Autres missions d'appui (accueil filtrage pour respect strict des mesures de distanciation)	Marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation	Mesures générales PRA Désinfecter les surfaces en contact avec les usagers	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible, mise en place de paroi en plexiglas si possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)

## 5°) SANTE

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Contrat Local de Santé  Conseil Local de Santé Mentale	Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers et les véhicules,

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
			masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)

## 6°) ACTION SOCIALE / ENFANCE-JEUNESSE

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Centre Intercommunal d'Action Sociale  Coordination enfance - jeunesse	Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers et les véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
RAM Relais d'assistantes maternelles  Hôtel communautaire Antenne de Lillers Maison de l'enfance et de la famille Isbergues local partagé avec le CCAS et d'autres partenaires	<b>Pas de consignes à ce jour de la CAF ni de la PMI</b> Possibilité de poursuivre le télétravail si équipement fourni (tel, ordinateur) (un agent sur les 2 en dispose) En cas de reprise en présentiel : suspendre les animations telles qu'elles sont habituellement proposées dans les communes pour Mai et Juin a minima Mesures générales PRA Accueil sur prise de rendez-vous préalable. Pas d'échange de documents avec les visiteurs (adultes uniquement) Prévoir document plastifié à consulter qui pourront être nettoyés Réflexion en cours pour la mise en place d'animations « virtuelles » et d'un questionnaire pour alimenter la mission observatoire du RAM	Mesures générales PRA Désinfecter le matériel après chaque utilisateur Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement	Surchaussures adultes à usage unique, Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), surfaces en contact avec les usagers, masque si respect de la distanciation sociale non possible, mise en place de paroi en plexiglas si possible (bureau) Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)
Point informations jeunes Antenne de Lillers	Reprise possible d'un accueil public pour renseignements, informations et accueil ponctuel de jeunes	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
	<p>Accueil sur prise de rendez-vous préalable.            Pas d'échange de documents avec les visiteurs            Prévoir document plastifié à consulter qui pourront être nettoyés            Marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation            Sens de circulation à mettre en place et distanciation à signaler            Mesures générales PRA</p>		<p>autant que possible), surfaces en contact avec les usagers et les véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible, mise en place de paroi en plexiglas si possible            Poubelles à pédale            (mouchoirs/lingettes/masques usagés)</p>
<p>Activités jeunesse</p> <p><b>La reprise des activités peut suivre celle des écoles, pas de consignes à ce jour de la DDCS sur l'organisation du Centre Ados, l'accueil de mineurs et les consignes d'animation</b></p>	<p><b>En l'absence d'animation et d'accueil collectif de jeunes :</b>            restriction de l'usage du bâtiment (accueil public) au hall et bureau d'accueil. Les jeunes pourraient fréquenter les espaces publics en respectant des plages horaires retenues à l'avance et limitées en place</p> <p><b>En cas de reprise des activités :</b>            Activités sur prise de rendez-vous afin de limiter le nombre de personnes            Pas d'échange de documents avec les adolescents            Prévoir document plastifié à consulter qui pourront être nettoyés            Sens de circulation à mettre en place et distanciation à signaler            Clavier des ordinateurs à protéger avec un film plastique à changer par utilisateur            Poursuite du travail en visio selon équipement des interlocuteurs</p> <p>Mesures générales PRA            Suspension du service de transport des jeunes            Eviter les activités qui ne permettent pas le respect de la distanciation (par exemple cuisine, activité sur un équipement unique,...)</p>	<p>Mesures générales PRA            Désinfecter le matériel après chaque utilisateur            Rappeler à l'accueil des groupes/particuliers les règles d'hygiène à respecter scrupuleusement</p>	<p>Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible) et surfaces en contact avec les usagers, masque            Poubelles à pédale            (mouchoirs/lingettes/masques usagés)</p>

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES

## 7°) DIRECTION/EQUIPE ADMINISTRATIVE

SERVICES/MISSIONS/ ACTIVITES	MESURES ORGANISATIONNELLES	MESURES HUMAINES	MESURES TECHNIQUES
Direction Assistance administrative	Mesures générales PRA	Mesures générales PRA	Solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les équipements de travail (individualisés autant que possible), les surfaces en contact avec les usagers et les véhicules, masque si respect de la distanciation sociale non possible Poubelles à pédale (mouchoirs/lingettes/masques usagés)